

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 31 mai 2021

**DÉLIBÉRATION N° CP-2021/05/31-5/06****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210531-lmc100000022085-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 03/06/2021

Réception Préfet : 03/06/2021

Publication RAAD : 03/06/2021

**OBJET :** Avenant à la convention de partenariat entre le Département et la Fondation Mémorial de la Shoah.

Le Département de Seine-et-Marne a adopté le 19 juin 2020 sa nouvelle politique éducative dénommée «Parcours collégien». Dans ce cadre, le devoir de mémoire apparaît pour le Département comme un axe fondamental de l'apprentissage de la citoyenneté, du vivre ensemble et contribue à la consolidation d'un socle de valeurs républicaines, particulièrement auprès des collégiens. Ainsi le Département et la Fondation pour la Mémoire de la Shoah ont décidé d'établir une convention-cadre de partenariat le 19 juin 2019 pour coordonner leurs actions à destination des collégiens et des équipes éducatives seine-et-marnaises.

Conformément aux termes de cette convention, la reconduction de la subvention s'effectue par voie d'avenant. Il est proposé d'autoriser cette reconduction pour l'année scolaire 2021-2022 et d'approuver cet avenant.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative au Règlement Budgétaire et Financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/04 en date du 14 juin 2019, approuvant la convention cadre avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah,

VU la délibération du Conseil départemental n°5/03 en date du 19 juin 2020, approuvant le Parcours collégien et sa mise en place à partir de la rentrée scolaire 2020-2021

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/01 en date du 17 décembre 2020, relative au vote du budget primitif 2021 et de la politique départementale en faveur de l'éducation,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver les termes de l'avenant à la convention cadre entre le Département de Seine-et-Marne et la Fondation pour la Mémoire de la Shoah du 19 juin 2019.

Article 2 : d'accorder à ce titre une subvention de 35 000 euros pour l'année scolaire 2021-2022 à la Fondation Mémorial de la Shoah, pour sensibiliser les jeunes, plus spécifiquement les collégiens de Seine-et-Marne à l'histoire de la Shoah, des génocides du XXème siècle et à offrir une réponse contre le développement de nouvelles formes de racisme.

Article 3 : d'autoriser le Président du Département à signer cet avenant au nom du Département, telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération.

Article 4 : d'affecter cette subvention sur l'action « Projets éducatifs: actions en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise », opération « Parcours Collégien - Subventions (DF21) ».

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET  
M. Bernard CORNEILLE  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Franck VERNIN



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne